

ELECTION DU 15 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

CONSEIL D'ECOLE DE L'ESPE

n° 152/2018

Collège A

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719 1 et L. 719-2 et D 719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU les statuts de l'ESPE,  
VU les procès-verbaux de scrutin du 15/11/2018,

PROCLAME ELUES à la date du : 19 novembre 2018

En qualité de membres du Conseil d'Ecole de l'ESPE

Sièges à pourvoir : 2

Mme Isabelle NEGRO                      Liste : Avenir, continuité et cohérence  
Mme Margarida ROMERO                Liste : Pour l'éducation

Cet arrêté retire l'arrêté n° 140/2018 du 19/11/2018 en raison d'une erreur matérielle



Nice, le **29 NOV: 2018**  
Le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
Le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis

  
Pr. Emmanuel TRIC

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle.